



Assemblée générale

Distr. générale
16 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat ([E/2013/68](#))**, pour examen à sa soixante-huitième session au titre du point 20 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2013/22 du Conseil économique et social.

* [A/68/150](#).

** Le document publié sous la cote [E/2013/68](#) a été distribué à part.

